

**Pôle Recherche, international,
Partenariats et Innovation**

Direction des Relations Internationales

**Objet : COVID19 - Information sur la
situation des étudiants en mobilité
internationale**

Date : 16/03/2020

Mesdames et Messieurs les responsables de collèges et d'instituts,
Mesdames et Messieurs les responsables de composantes
Mesdames et Messieurs les chargés de mission et référents relations internationales,
Mesdames et Messieurs les coordinateurs mobilité et responsables de formations internationales,

Cher.e.s collègues,

Ce message fait suite au communiqué de la Présidence concernant la situation actuelle en relation avec le COVID-19, qui évolue très rapidement. Il s'agit ici d'évoquer les différentes situations des étudiants en mobilité entrante et sortante, en lien avec le plan de continuité pédagogique et afin d'assurer le suivi des étudiants impactés. Les mêmes informations sont également envoyées ce jour aux étudiants concernés.

1. Pour les étudiants actuellement en mobilité à l'étranger (en formation ou en stage) dans une université partenaire ou une entreprise. En fonction de leur situation, voici les conseils que nous leur avons donnés :

1.1 Si l'établissement d'accueil assure la continuité des activités d'enseignement ou de stage :

- Les étudiants sont invités en priorité à rester sur place en respectant les consignes sanitaires officielles de leur pays d'accueil ;
- Si toutefois ils font le choix de rentrer sur Bordeaux, conformément à leur contrat pédagogique, nous les encourageons à continuer de suivre les enseignements assurés à distance par leur établissement d'accueil ou à poursuivre leur stage à distance, si cela est possible. Si cette dernière option n'était pas envisageable, ils doivent bénéficier du plan de continuité pédagogique de la structure.

1.2 Si leur établissement d'accueil n'assure pas la continuité des activités d'enseignement ou de stage, ils ont le choix de rentrer sur Bordeaux ou de rester sur place (notamment si les déplacements sont impossibles). Ils doivent bénéficier du plan de continuité pédagogique de la structure.

En ce qui concerne leur bourse de mobilité, nous sommes en contact avec les différentes agences de financement (agence Erasmus+, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Ministère). A priori, au regard de la situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons, leur politique sera bienveillante. Nous vous tiendrons bien entendu informé.e.s des décisions qui seront prises.

2. Pour les étudiants qui ont une mobilité internationale prévue (en formation ou en stage). Conformément au message que nous avons reçu du Président de l'université de Bordeaux vendredi 13 mars, tous les déplacements à l'étranger (des personnels, des étudiants, des doctorants) sont annulés pour cette année universitaire. Ils doivent bénéficier du plan de continuité pédagogique de la structure.

Les étudiants dans ces situations 1 et 2, ont été invités à prendre contact avec le responsable pédagogique de leur parcours de formation, le coordinateur mobilité et leur bureau mobilité internationale de rattachement à l'université de Bordeaux ainsi que le bureau mobilité internationale de leur établissement d'accueil.

3. Pour les étudiants en mobilité entrante créditant actuellement à l'université de Bordeaux. Ils doivent bénéficier du plan de continuité pédagogique et ce, qu'ils restent à Bordeaux ou qu'ils fassent le choix de rentrer dans leur pays d'origine, en accord avec leur contrat pédagogique. Nous leur avons rappelé qu'ils pouvaient rester à Bordeaux et que les résidences universitaires, pour ceux qui y sont logés, restaient ouvertes, dans le contexte des consignes officielles de limitation des déplacements. Cette consigne ne s'applique pas aux stages en santé (médecine, odontologie et pharmacie), le CHU ayant informé de leur annulation pour les mois de mars et avril sans possibilité de les rattraper. Il ne pourra pas y avoir de validation des crédits (6 ECTS par mois de stage).

Nous les avons invités à prendre contact avec le coordinateur mobilité et leur bureau mobilité internationale de rattachement à l'université de Bordeaux, ainsi que le bureau mobilité internationale de leur établissement d'origine.

La Direction des Relations Internationales travaille sur la production de listes consolidées des étudiants concernés par l'une ou l'autre de ces situations. **Il faudra pour certains d'entre eux les réintégrer dans vos structures. Cela impliquera une adaptation de la prise en charge au regard du contrat pédagogique initialement établi.** Cette approche sera valable pour les étudiants en mobilité de stage ou d'études. Ces listes vous seront communiquées en fin de journée mardi 17 mars.

En complément du plan de continuité pédagogique, des solutions de type échange virtuel avec nos partenaires sont à l'étude et vous seront communiquées prochainement.

Par ailleurs, une Foire aux Questions est en cours de rédaction et sera disponible sur le site internet.

Nous tenons à vous rappeler que je me tiens à votre disposition, ainsi que l'équipe des Relations Internationales pour toute question. Les contacts sont rappelés ci-dessous.

Joanne PAGEZE, Vice-Présidente Internationalisation

Contacts Direction des Relations Internationales :

Véronique DEBORD-LAZARO, Directrice, tél 06 62 56 76 68, veronique.debord-lazaro@u-bordeaux.fr
Deborah DIDIO, Responsable Service Formations, tél 06 45 46 55 85, deborah.didio@u-bordeaux.fr
Camille CHOLET, Responsable Bureau Mobilité Carreire et Victoire, camille.cholet@u-bordeaux.fr
Hélène FRETIGNE, Responsable Bureau Mobilité Pessac, helene.fretigne@u-bordeaux.fr
Anna GERYKOVA, Responsable Bureau Mobilité Talence, anna.gerykova@u-bordeaux.fr